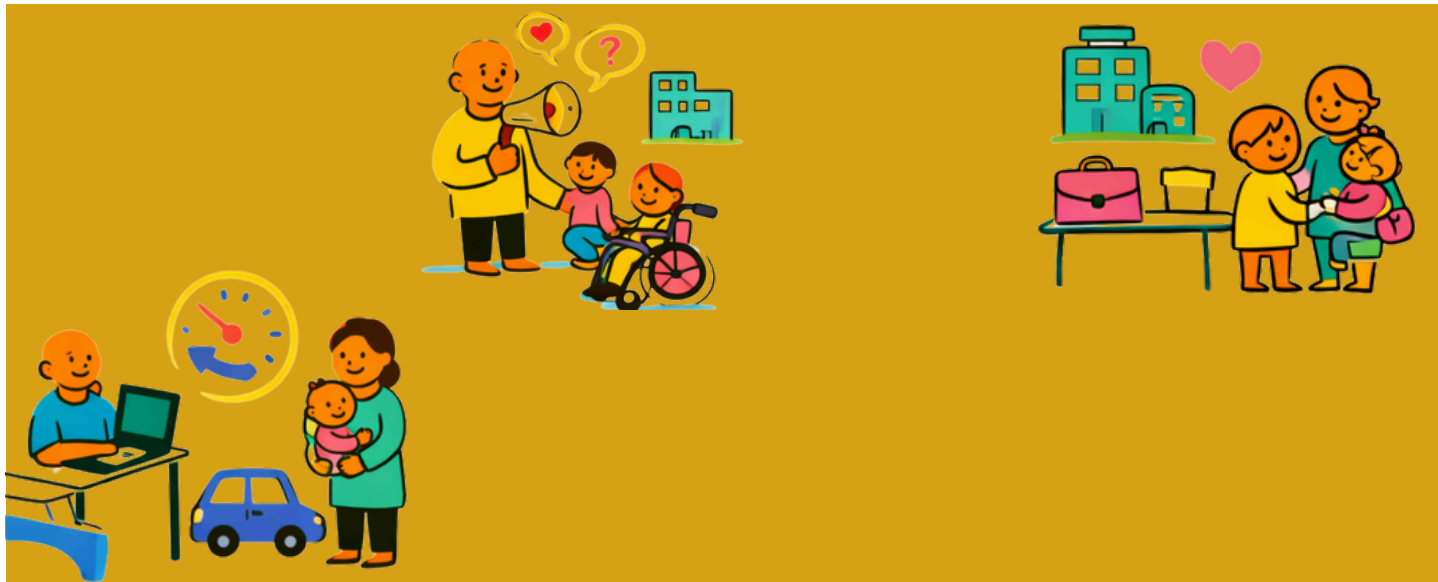




MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

Haut-commissaire
à l'Enfance



Assises du soutien à la parentalité

un cadre renouvelé au service des familles



FÉVRIER 2026



Lancement des Assises nationales du soutien à la parentalité

Qu'est-ce que les Assises du soutien à la parentalité ?

Les Assises du soutien à la parentalité sont une démarche nationale de concertation lancée par la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Stéphanie Rist, ainsi que par la Haute-commissaire à l'Enfance, Sarah El Haïry, pour réfléchir collectivement à la manière d'améliorer la politique publique de soutien à la parentalité et formuler des propositions opérationnelles et soutenables.

Elles réunissent administrations, associations, représentants du monde du travail, professionnels et acteurs de terrain.

Pourquoi lancer des Assises ?

Soutenir la parentalité c'est à la fois accompagner les parents pour répondre aux besoins fondamentaux des enfants et proposer des services aux familles pour leur permettre de mieux concilier les temps de vie.

Les Assises visent à contribuer à renforcer la culture commune du soutien à la parentalité, à améliorer la lisibilité et l'accessibilité des services aux familles et à coconstruire des propositions pour mieux prendre en compte les réalités plurielles des familles d'aujourd'hui.

Il s'agira de penser la politique publique de soutien à la parentalité à chaque âge de la vie de l'enfant, notamment les périodes de la préadolescence et de l'adolescence, tout en abordant des thématiques spécifiques comme la parentalité numérique ou encore la conciliation parentalité et vie professionnelle.

Quelle méthode ?

Les Assises s'organisent autour de groupes de travail thématiques, chacun piloté à la fois par un représentant d'administration et par un acteur de la société civile, qui se réuniront environ une fois par mois pour :

- partager les enjeux et constats,
- approfondir les solutions,
- élaborer des propositions communes.

Un comité technique regroupant les administrations concernées suivra la globalité des travaux.

Un événement participatif est également prévu en cours de démarche afin de prioriser collectivement les besoins, avant la phase de rédaction des contributions.

Les propositions seront remises au mois de juin au ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et au Haut-commissariat à l'Enfance.

**Votre contribution est précieuse.
Pour choisir votre/vos groupe(s) de travail,
écrivez nous :**

sec.conseillers1.sfaph@sante.gouv.fr